

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2025

Convocation du 07/05/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 18

L'An deux mille vingt-cinq, le treize du mois de mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Excusé : M. DUDÉ Guillaume

DCM2025-05-065 **Lotissement des Maligrattes – lancement de la consultation pour retenir un maître d'œuvre :**

Acte 1.1.1 : Commande publique – marchés publics

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025-01-001 en date du 21 janvier 2025, le conseil municipal avait pris connaissance de l'étude de faisabilité sur la programmation urbaine du site des Maligrattes (futur lotissement) réalisée par le CAUE.

Monsieur le Maire informe que le projet « Age et Vie » positionné sur l'opération habitat senior est caduc.

Il précise également que le CAUE peut assister la collectivité sur une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO : préparation des pièces du marché, aide à l'analyse des dossiers de candidature, présentation du rapport d'analyse, participation à l'audition des candidats, accompagnement à la première réunion de mise au point avec l'équipe de maîtrise d'œuvre) mais pas avant le mois de septembre et pour un coût prévisionnel de 3 500€.

Enfin, il rappelle qu'une somme de 8 000€ a été inscrite au budget primitif pour le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre.

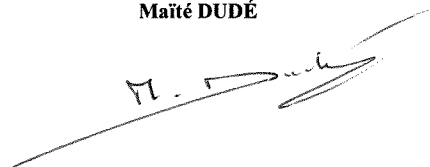
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Charge monsieur le Maire de transmettre l'étude de faisabilité aux gestionnaires pour connaître la capacité des réseaux (eau, assainissement, électricité, Telecom, gaz, incendie...),

Autorise le lancement de la consultation pour rechercher un maître d'œuvre dans le cadre du futur lotissement des Maligrattes sur les bases de l'étude de faisabilité réalisée par le CAUE.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire,
Maité DUDÉ**



**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves BOUCHER**

